

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1781

Artikel: Ecole : le choix de la souplesse : une école publique plus souple et moins sélective favoriserait la mixité sociale
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012496>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lecteur infatigable, il s'est toujours promené les bras chargés de journaux suisses et étrangers. Il ne se lasse jamais des terrasses du bord du Léman entre Ouchy et Pully, où il lit et relit tout ce qui a pu lui passer entre les mains.

Lorsque paraît, le 31 octobre 1963, le premier numéro de *Domaine Public*, son nom figure sur la liste de celles et de ceux qui ont discuté et rédigé les articles. Il participe assidûment aux séances de préparation du journal. Dans l'équipe, il est l'homme des assurances sociales, heureux d'avoir trouvé une tribune pour tenter d'intéresser des lecteurs à un monde compliqué dont l'importance ne cessera de croître.

Son souci est aussi de perfectionner la formation et l'encadrement de ceux qui sont au front. C'est ainsi qu'il devient membre fondateur de l'Association des représentants du personnel des institutions de prévoyance (ARPIP). Dans un autre registre, membre de la Commission cantonale de l'Assurance invalidité, il examine pendant des années des centaines de dossiers, contribuant ainsi à la mise en

place d'une jurisprudence la plupart du temps inédite.

Mais, sans conteste, le grand cheval de bataille de sa vie aura été l'épargne négociée qui, à ses yeux, devait accompagner la généralisation du 2e pilier dès 1982 (DP 1779). Son immense savoir technique se double alors d'un grand souffle social pour la défense des parts retenues aux salariés. Il se bat pour que leur gestion revienne à des fonds qu'ils peuvent contrôler. Homme de conviction, il s'exprime tel un tribun, devant de nombreux auditoires séduits par ses idées, dont certaines sont reprises dans la législation qui nous régit aujourd'hui.

Parallèlement, le logement est son autre domaine de prédilection. Membre du comité de l'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL), il anime plusieurs coopératives d'habitation actives dans la région lausannoise.

Siégeant dans les rangs socialistes du Conseil communal de Pully, Pierre Liniger les quitte rapidement du moment qu'on parle de lui pour la Municipalité. Ce n'est

pas son truc. Bien que ses intérêts présentent un large spectre, il rechigne à s'exprimer sur tout et sur rien. Il n'aime pas le devant de la scène. Il préfère les coulisses où il affectionne les rôles de consultant alors même qu'il ne tient pas vraiment à jouer les éminences grises. Homme de dossiers, ce n'est pas un homme de pouvoir. Il n'est pas non plus un homme d'argent qui court après la rémunération de n'importe quoi. Tout cela donne une tonalité à son action, essentiellement consacrée à l'amélioration tangible du cadre de vie des gens. Sa personnalité hors normes, à la fois classique et non conformiste, ne laisse personne indifférent.

En tout temps, il a su préserver jalousement sa sphère familiale et, ces dernières années, il a été heureux d'être entouré de ses petits-enfants. Et il n'a jamais manqué d'insuffler à ses proches sa fibre socialiste, sans angoisse ni complexe. A l'occasion, il ne dédaignait pas une bonne table partagée dans la convivialité. Cela faisait aussi partie de son art de vivre discret et sans prétention.

Ecole: le choix de la souplesse

Une école publique plus souple et moins sélective favoriserait la mixité sociale

Pierre Imhof (25 mai 2008)

Plusieurs initiatives, plus ou moins abouties, réclament davantage de choix pour les parents en matière scolaire. Qu'il s'agisse du bon scolaire,

permettant de disposer d'une somme pour le financement, dans une école publique ou privée, des études de ses enfants, ou du libre choix de

l'établissement, l'école publique républicaine et unique est de plus en plus remise en cause. Le débat a commencé en Suisse

allemande, notamment à Bâle-Campagne et à Zurich, et est annoncé en Suisse romande avec la constitution d'une section de Lobby Parents. Ce débat est à mettre en relation avec la volonté de plus en plus affichée d'améliorer l'intégration des migrants, une mission à laquelle l'école doit participer.

L'enclassement en fonction du lieu de domicile répond à un souci évident de rationalité. Mais il a pour effet de concentrer les migrants et les populations les moins aisées – deux catégories qui se recoupent souvent – dans certains établissements, alors

que les enfants des beaux quartiers peuvent étudier entre eux. Bien sûr, les programmes spéciaux sont là pour compenser ces inconvénients. Mais une certaine dose de choix permettrait de donner davantage de souplesse aux établissements pour s'adapter à leur contexte. Elle pourrait aussi favoriser l'intégration par une plus grande mixité et une meilleure répartition entre Suisses et migrants et entre classes sociales.

Un autre frein à l'intégration des migrants par le système scolaire est la sélection précoce pratiquée dans nombre de cantons suisses. Déjà

concentrés géographiquement, les élèves les moins adaptés au système scolaire se retrouvent encore, parfois dès l'âge de douze ans, dans des classes censées mener à un apprentissage, mais finissant souvent dans des structures de transition pour jeunes sans projet professionnel.

Mais curieusement, les parents qui défendent le libre choix de l'établissement sont peu à remettre en question la sélection précoce, pourtant tout aussi indéfendable si l'on souhaite promouvoir l'égalité des chances, quelle que soit la provenance sociale ou géographique.

Le pouvoir et le truchement télévisuel

Pas de privilège ni de muselière pour les membres du Conseil fédéral lorsqu'ils interviennent à la télévision

André Gavillet (21 mai 2008)

Avant l'émission d'*Arena*, à laquelle Mme Widmer-Schlumpf avait accepté de participer, le Conseil fédéral lui-même a tenu à préciser la mise en scène de l'émission: son représentant ne devait pas être un débatteur comme les autres; son rôle était d'informer sur l'argumentation et la conviction du Conseil fédéral. Pas un pugiliste! Non pas au-dessus de la mêlée, car engagé, mais pas «dans la mêlée».

On se souvient aussi de l'esclandre de Christoph Blocher quand il avait découvert les caricatures de Mix & Remix entrelardant ses propos sans qu'il en eût

connaissance sur le moment. Ou encore les critiques de Pascal Couchepin contre *Infrarouge*. Bref, les rapports entre le pouvoir politique et le pouvoir médiatique gagneraient à être clarifiés.

La règle de base est celle de l'usage civil ordinaire. Celui qui est invité n'accepte que si l'invitation lui convient et *a contrario* il ne s'impose pas sans avoir été invité. L'application de cette règle condamne déjà les interventions radio-télévisées d'un membre du Conseil fédéral à la veille de votations. Cette recommandation lue avec plus ou moins de conviction est assimilable à une réquisition

des médias. De plus elle est ringarde dans la forme. Que le Conseil fédéral souhaite faire connaître sa position avant un scrutin, la chose est naturelle. Mais qu'il n'intervienne pas sans y être invité. Le média où il désire s'exprimer organise professionnellement cette prise de parole, le plus simple étant l'interview conduite par les journalistes compétents. Si des conditions impossibles étaient posées, le Conseiller fédéral peut refuser de s'y soumettre. Mais une épreuve de force n'est guère probable, chacune des parties ayant intérêt à ce que l'émission ait lieu: le média pour son audience, le politique pour son influence.